



SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

TRANSPORT D'OBJETS SPÉCIFIQUES, D'ANIMAUX FAMILIERS ET DE PETITS ENFANTS

1. Équipement de sport :

- a) **Les patins** : Les lames doivent être recouvertes de protégé-lames et les patins rattachés ensemble et transportés dans un sac. En autobus, les patins doivent être placés par terre au pied de l'élève.
- b) **L'équipement de hockey** ne sera pas transporté en l'autobus à destination ou en provenance de l'école. On peut apporter **les bâtons de hockey** à l'école les lundis et les rapporter les vendredis pourvu qu'ils soient placés dans un endroit sûr et sécuritaire, tel que déterminé par le conducteur ou la conductrice; le directeur ou la directrice et le(s) transporteur(s) doivent être d'accord.
- c) **L'équipement de ski** : On peut transporter les skis et les bâtons de ski en autobus seulement si les autobus sont munis d'un espace de rangement approprié sous le plancher de l'autobus.
- d) **Les planches à neige** sont permises.
- e) **Les toboggans, les traîneaux, les traîneaux « GT »**, etc. ne sont pas permis; **les tapis-luges** doivent être roulés et bien attachés de cette façon; l'élève doit les garder sur ses genoux lors du transport.
- f) **Les petits équipements de sport** (p. ex. balle, gant, etc.) sont permis s'ils restent rangés dans un sac d'école durant le transport.

2. **Les instruments de musique** peuvent être transportés si l'élève les garde sur les genoux lors du transport. Ceci comprend, sans en exclure d'autres, les guitares (y compris les guitares basses), autres instruments de musique à cordes à l'exception des violoncelles et des contrebasses, les bois, les instruments à vent en cuivre à l'exception des tubas, des petits tambours (p. ex. les bongos) et les mini-claviers. Les gros tambours et les claviers de dimension ordinaire ne sont pas permis; tel que mentionné ci-dessus, les violoncelles, les contrebasses et les tubas ne sont pas permis.

3. **Les planches à roulettes** doivent toujours être gardées sur les genoux de l'élève. **Les planches de parc** ne sont pas permises.

4. **Les bicyclettes** ne sont pas permises.

5. **Les outils** : Seuls les outils qui sont requis dans le cadre d'un cours ou autre programme scolaire peuvent être transportés. Les pointes de tout outil ayant des pointes aiguës doivent être recouvertes d'un protecteur et tout outil doit être gardé dans un coffre à outil ou un sac fermé (p. ex. sac à dos) aux pieds de l'élève.

6. **Les projets d'école de grand format** sont permis seulement s'il n'y a pas de pièces détachées (p.ex. tout doit être rattaché à un carton bristol ou rangé dans une boîte ou un sac) et si l'élève les garde sur ses genoux. Les élèves assument l'entière responsabilité de tout dommage au projet lors du transport.

7. **Les parapluies** doivent être gardés sur les genoux de l'élève ou à leurs pieds et sont permis seulement lors des jours pluvieux.



SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE NIPISSING-PARRY SOUND

8. **Les couteaux ou canifs, les pistolets à viseur laser, les feux d'artifice et tout objet ou substance inflammable (y compris les briquets et les allumettes)** sont considérés comme étant des objets dangereux et, par conséquent, ne sont pas permis.
9. **Les animaux familiers** ne sont pas permis, peu importe la taille, en raison du potentiel d'allergies et d'animaux non retenus en autobus lors du transport. Quant aux animaux d'assistance, veuillez consulter les procédures opérationnelles pertinentes.
10. **Les enfants qui ne sont pas d'âge scolaire** (p. ex. 3 ½ ans ou moins) ne sont pas permis, à l'exception de ceux et celles qui suivent le programme d'enrichissement familial et ceux et celles qui sont autorisés selon des ententes entre le conducteur ou la conductrice et leur(s) employeur(s) (p. ex. l'enfant du conducteur ou de la conductrice). Transport Canada et les STSNPS recommandent l'utilisation de dispositifs de retenue pour enfants appropriés pour tels enfants qui pèsent moins de 18 kilogrammes.